



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORSE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R20-2018-085

PUBLIÉ LE 22 AOÛT 2018

Sommaire

Direction des Ressources Humaines et des Moyens

R20-2018-08-22-001 - BUREAU DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE -
arrêté portant désignation de M. Gérard GAVORY, préfet de la Haute-Corse, pour assurer
la suppléance de la préfète de Corse (1 page)

Page 3

Direction des Ressources Humaines et des Moyens

R20-2018-08-22-001

**BUREAU DE LA COORDINATION
INTERMINISTERIELLE - arrêté portant désignation de
M. Gérard GAVORY, préfet de la Haute-Corse, pour
assurer la suppléance de la préfète de Corse**

Direction des ressources humaines et des moyens
Bureau de la coordination interministérielle
DRHM/BCI/JD

Arrêté n° _____ du **22 AOÛT 2018**
portant désignation de M. Gérard GAVORY, préfet de la Haute-Corse, pour assurer la suppléance de la préfète de Corse

*La préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier du Mérite Agricole,
Chevalier des Palmes Académiques,*

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
- Vu le décret du Président de la République du 24 février 2017 nommant M. Gérard GAVORY, préfet de la Haute-Corse ;
- Vu le décret du Président de la République du 27 avril 2018 portant nomination de Mme Josiane CHEVALIER, préfète hors classe, en qualité de préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud ;

Considérant l'absence du secrétaire général pour les affaires régionales auprès de la préfète de la région Corse ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1^{er} : M. Gérard GAVORY, préfet de la Haute-Corse, assurera la suppléance de la préfète de Corse, dans ses responsabilités régionales, du lundi 27 août 2018 à 18 h 00 jusqu'au mardi 28 août 2018 à 23 h 00.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud et le préfet de la Haute-Corse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Fait à Ajaccio, le **22 AOÛT 2018**



Josiane CHEVALIER